

Vers un processus de sécession basque

Les nationalistes modérés proposent une «libre association» avec l'Espagne.

Madrid de notre correspondant

L'idée n'est pas nouvelle, mais, pour la première fois, elle a été officialisée par les nationalistes basques modérés, qui détiennent le pouvoir au Pays basque espagnol: vendredi, le chef de l'exécutif régional, Juan José Ibarretxe, a présenté un plan – auquel il a donné son nom – qui prétend engager Euskadi dans un processus de sécession vis-à-vis de l'Espagne. Vilipendé par Madrid, qui le qualifie d'«anticonstitutionnel», ce projet consiste en une réforme du statut d'autonomie basque, en vigueur depuis 1979, qui sera présenté et voté par le Parlement basque le 25 octobre. Se basant sur «les droits historiques des provinces basques», Juan José Ibarretxe, qui n'a ja-

mais caché qu'il s'inspirait du modèle québécois, a justifié son initiative en des termes prudents: «Il s'agit d'obtenir une nouvelle formule de relation aimable entre Euskadi et l'Etat espagnol, basée sur la libre association et le respect mutuel.»

«Consultation». Le «plan Ibarretxe», dont les grandes lignes avaient été esquissées en septembre 2002, correspond en réalité à un projet irrédentiste par étapes. Dans un premier temps, il s'agirait de parvenir à une formule de type confédéral, selon laquelle le Pays basque obtiendrait le droit à l'autodétermination, l'ensemble des prérogatives judiciaires, les

Ibarretxe avait promis que son plan serait soumis à une «consultation populaire». Vendredi, le leader nationaliste n'a pas fait mention du référendum annoncé.

pleins pouvoirs de police et une Sécurité sociale propre; si, d'aventure, ces vœux étaient exaucés, les nationalistes basques s'attelleraient à arracher l'indépendance en ob-

tenant, si possible, le rattachement de la Navarre et des provinces basques de France. Un objectif similaire à celui de l'organisation séparatiste armée ETA, dont les nationalistes modérés se distinguent par leur refus de tout «recours à la violence». L'an

dernier, Ibarretxe avait promis à plusieurs reprises que son plan, après son approbation au Parlement régional, serait soumis à une «consultation populaire auprès de la population

basque», sans toutefois fixer de date. Vendredi, le leader nationaliste n'a pas fait mention du référendum annoncé, conscient sans doute qu'une moitié de l'électorat basque se déclare «non nationaliste».

Supériorité. Outre la division de la société basque, le projet de «libre association avec l'Espagne» se heurte à une série d'obstacles qui rendent son succès improbable. Selon la Constitution espagnole, toute modification d'un statut d'autonomie requiert, au préalable, son approbation aux deux tiers par la Chambre des députés et le Sénat. Or le parti au pouvoir, le Parti populaire (PP) d'Aznar, et le Parti socialiste disposent dans les deux Chambres d'une écrasante supériorité ●

FRANÇOIS MUSSEAU